

# Le découpage administratif de la France



## 1/ Les communes

**Une commune est un territoire d'une ville ou d'un village, dirigé par un conseil municipal.** La totalité du territoire français est réparti entre les communes; certaines sont en **zone rurale**, d'autres en **zone urbaine**.

Chaque commune est dirigée par un **maire**. Il est élu pour la diriger et représente l'Etat. Il tient les registres de l'état civil (les naissances, les adoptions, les mariages, les décès etc.) Avec le maire, il y a aussi le **conseil municipal** qui agit sur les transports, sur l'école, les loisirs...

## 2/ Les départements

Le territoire français est divisé en **100 départements dont 4 se trouvent en outre-mer**. Chaque département a **un nom et un numéro** (que l'on retrouve par exemple dans le code postal). La plupart ont été créés pendant la Révolution française.

Dans chaque département il y a :

- **un conseil général** qui s'occupe des transports, des routes, des collèges
- **un préfet** qui représente l'Etat, fait exécuter les lois et veille au maintien de l'ordre

Le conseil général et le préfet sont installés dans le **chef-lieu** du département (la ville principale).

## 3/ La région

**La France est divisée en 22 régions qui regroupent chacune plusieurs départements.** Les régions sont très variées : certaines sont petites, d'autres très étendues; certaines sont peuplées, d'autres beaucoup moins.

Chaque région est dirigée par un **conseil régional**. Il s'occupe de l'enseignement, des activités économiques (ports, entreprises), transports (routes, autoroutes, trains régionaux).